

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_036 : RÉFECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE DE
FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU DES MOULINES SUR LA COMMUNE DE
CASTELNAU-DE-LEVIS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

**N° DEL2020_036 : RÉFECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE DE
FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU DES MOULINES SUR LA COMMUNE DE
CASTELNAU-DE-LEVIS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

L'agglomération va rénover la passerelle piétonne de franchissement du ruisseau des Moulines, le long de la RD1 à Castelnau-de-Levis. Cette passerelle a une longueur de 16m et une largeur utile de 3,50m. Elle permet aux piétons de relier en sécurité le centre bourg et les quartiers périphériques en développement, comprenant notamment la maison de retraite et la pharmacie.

A l'issue des études de projet, le montant de l'opération est évalué à 36 000,00 € HT.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de :

- l'Etat au titre du dispositif d'aménagement d'espaces publics du contrat de ruralité,
- de la Région Occitanie au titre du dispositif « bourg-centre »,
- du Département du Tarn (dotation de soutien aux liaisons douces – contrat Atout Tarn),

Il convient d'approuver le plan de financement tel que détaillé ci dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux : réfection de la passerelle piétonne de franchissement du ruisseau des Moulines	36 000,00	Etat (35%)	12 600,00 €
		Région (25%)	9 000,00 €
		Département du Tarn (20%)	7 200,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00	TOTAL	36 000,00

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de l'opération « Réfection de la passerelle piétonne sur le

ruisseau des Moulines à Castelnau-de-Lévis »

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux : réfection de la passerelle piétonne de franchissement du ruisseau des Moulines	36 000,00	Etat (35%)	12 600,00 €
		Région (25%)	9 000,00 €
		Département du Tarn (20%)	7 200,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (20%)	7 200,00 €
TOTAL	36 000,00	TOTAL	36 000,00

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'Etat au titre du dispositif d'aménagement d'espaces publics du contrat de ruralité,

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif « bourg-centre »,

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du Département du Tarn (dotation de soutien aux liaisons douces – contrat Atout Tarn),

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL